

COMMUNAUTE URBAINE



Nombre de
Conseillers en
Exercice : 129

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-neuf mai, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans la salle 400 du carré des docks sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence pour les dossiers n° 12, 13 et 31.

Etaient présents :

Yann ADREIT; Jean-Michel ARGENTIN; Thérèse BARIL; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Gilles BELLIERE; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT à partir de 18h24 (examen du dossier n°31); Augustin BOEUF; Jean-Pierre BONNEVILLE; Pierre BOUYSSSET; Alban BRUNEAU; Patrick BUSSON; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Nouredidine CHATI; Malika CHERRIERE; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS; André CORNOU; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Régis DEBONS à partir de 18h00 (examen du dossier n°31); Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Christine DOMAIN; Marie-Laure DRONE; Véronique DUBOIS; Fabienne DUBOSQ; Jérôme DUBOST; Wasil ECHCHENNA à partir de 18h00 (examen du dossier n°31); Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Solange GAMBART; Jean-Baptiste GASTINNE; Laurent GILLE; Antonin GIMARD; Carol GONDOUIN; Christian GRANCHER à partir de 17h25 (examen du dossier n°12); Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK; Marc GUERIN; Christelle GUEROUT; Anthony GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Laurent LANGELIER; David LAURENT; Anne-Virginie LE COURTOIS; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ jusqu'à 19h00 (examen du dossier n° 63) et a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Daniel LEMESLE; Sandrine LEMOINE; Pascal LEPRETTRE; Cyriaque LETHUILLIER à partir de 17h25 (examen du dossier n°12); Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE; Jacques MARTIN; Jean-Louis MAURICE; Denis MERVILLE; Pierre MICHEL; Stéphanie MINEZ; Christine MOREL; Nathalie NAIL; Madjid NASSAH; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Edouard PHILIPPE; Etienne PLANCHON; Michel RATS; Alain RENAUT; Jean-Louis ROUSSELIN; Florent SAINT-MARTIN; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE; Danièle VASCHALDE; Nacera VIEUBLE; Anne-Marie VIGNAL; **Membres titulaires:** Ludovic CARPENTIER, Jean-Marie JEANNE **Membres suppléants.**

Etaient absents :

André BAILLARD; Patrick BUCOURT; Christian DUVAL; Virginie LEMAITRE-LADOUCE; Hervé LEPILEUR; Pierre SIRONNEAU.

Etait excusée et non représentée :

Emilie MASSET.

Etaient excusés et représentés :

François AUBER a donné pouvoir à Jérôme DUBOST; Fanny BOQUET a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Laurent LANGELIER; Agnès CANAYER a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE; Annie CHICOT a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER; Pascal CORNU a donné pouvoir à Jean-Marie JEANNE; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Pascal LACHEVRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS a donné pouvoir à Stéphanie DE BAZELAIRE; Fabienne DELAFOSSE a donné pouvoir à Pierre MICHEL; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Fabienne DUBOSQ; Jean-Luc HEBERT a donné pouvoir à Isabelle CREVEL; Sophie HERVE a donné pouvoir à Laurent LOGIOU; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Didier SANSON; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Bineta NIANG a donné pouvoir à Madjid NASSAH; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Bruno LOZANO; Sylvain VASSE a donné pouvoir à Christine DOMAIN; Martine VIALA a donné pouvoir à Alain FLEURET.

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20220164

FINANCES - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L1612.1 et suivants (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 et suivants (Budget et Comptes) ;

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'instruction comptable M 4 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

VU l'instruction comptable M 43 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux de transport de personne ;

VU l'instruction comptable M 49 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 adoptant les comptes administratifs 2021 ;

Son Bureau, réuni le 5 mai 2022, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

1. **d'affecter** les résultats de fonctionnement des budgets principal et annexes comme suit :

1 /POUR LE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL DE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **36 212 818,33 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 21 315 542,91 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 14 897 275,42 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 44 723 394,82 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 22 838 116,63 €	A	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 21 885 278,19 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	25 126 171,05 €
Dépenses	C	4 220 620,84 €
Besoin de financement	A + B - C	- 23 817 844,61 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget principal de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 :
23 817 844,61 €
- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 12 394 973,72 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget principal de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 44 723 394,82 €

2 /POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **41 444 663,58 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 5 751 257,67 € ajouté au résultat 2020 reporté de 35 693 405,91 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 3 899 734,01 €	A	- 7 656 487,71 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 3 756 753,70 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	1 373 343,52 €
Dépenses	C	18 416,00 €
Besoin de financement	A + B - C	- 6 301 560,19 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget assainissement de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 :
6 301 560,19 €
- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 35 143 103,39 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget assainissement de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 7 656 487,71 €

3 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **21 960 434,43 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 10 647 816,91€ ajouté au résultat 2020 reporté de 11 312 617,52 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 1 089 322,61 €	A	- 5 091 069,58 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 4 001 746,97 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	181 271,75 €
Dépenses	C	25 092,40 €
Besoin de financement	A + B - C	- 4 934 890,23 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget eau potable de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 :
4 934 890,23 €
- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 17 025 544,20 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget eau potable de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 5 091 069,58 €

4 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ZONE INDUSTRIELLE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **3 234 484,81 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 773 659,53 € ajouté au résultat 2020 reporté de 1 460 825,28 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice +550 862,63 €	A	+ 207 613,80 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 343 248,83 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 207 613,80 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget eau zone industrielle de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 3 234 484,81 €

Affectation de l'excédent d'investissement 2021 sur le budget eau zone industrielle de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 207 613,80 €

5 /POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **3 265 515,00 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 3 186 900,06 € ajouté au résultat 2020 reporté de 78 614,94 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exerc. + 8 829 213,97 €	A	- 3 101 477,66 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 11 930 691,63 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	117 806,98 €
Dépenses	C	144 068,65 €
Besoin de financement	A + B - C	- 3 127 739,33 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget transports publics de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 3 127 739,33 €

- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 137 775,67 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget transports publics de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 3 101 477,66 €

6 / POUR LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET RECYCLAGE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **22 304 163,15 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 752 881,86 € ajouté au résultat 2020 reporté de 23 057 045,01 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exerc. + 4 632 100,02 €	A	- 7 018 573,54 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 11 650 673,56 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	7 171 126,05 €
Dépenses	C	8 718,54 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 143 833,97 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget collecte et recyclage de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 22 304 163,15 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget collecte et recyclage de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 7 018 573,54 €

7 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE PARC ECONORMANDIE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **340 399,80 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 320 805,12 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 19 594,68 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 432 736,98 €	A	- 244 692,07 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 188 044,91 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Besoin de financement	A + B - C	- 244 692,07 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 244 692,07 €

- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 95 707,73 €

Affectation du déficit d'investissement 2021 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 244 692,07 €

8 /POUR LE BUDGET ANNEXE CHATEAU DE GROMESNIL

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **74 931,75 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 82 716,34 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 157 648,09 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		248 880,26 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 71 700,27 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 320 580,53 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 17 059,31 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 231 820,95 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget Château de Gromesnil de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 74 931,75 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 sur le budget Château de Gromesnil de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 248 880,26 €

9 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC DES COURTINES

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **1 785,38 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 264,63 € ajouté au résultat 2020 reporté de 1 520,75 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		554 778,33 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 0,00 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 554 778,33 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 554 778,33 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget ZAC des Courtines de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 1 785,38 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 sur le budget ZAC des Courtines de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 554 778,33 €

10 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC DES JONQUILLES

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement global de – 2 026,77 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 0,00 € ajouté au résultat 2020 reporté de – 2 026,77 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal résultat d'investissement de l'exercice + 0,00 €	A	+ 56 009,44 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 56 009,44 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 56 009,44 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 sur le budget ZAC des Jonquilles de la Communauté urbaine :

- au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 2 026,77 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 sur le budget ZAC des Jonquilles de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 56 009,44 €

11 /POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES NAUTIQUES DE L'ESCAUT

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de 2 714,10 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 120,13 € ajouté au résultat 2020 reporté de 1 593,97 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Egal au déficit d'investissement de l'exercice – 3 033 016,43 €	A	- 163 916,58 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 2 869 099,85 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	1 061 973,82 €
Dépenses	C	897 833,35 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 223,89 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget parc d'activités nautique de l'Escaut de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 2 714,10 €

Affectation des déficits d'investissement 2021 sur le budget parc d'activités nautique de l'Escaut de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 163 916,58 €

12 / POUR LE BUDGET ANNEXE IMMOBILIER TERTIAIRE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **608,74 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 30 380,26 € ajouté au résultat 2020 reporté de 30 989,00 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au déficit d'investissement de l'exercice - 473,70 €	A	333 757,62 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 334 231,32 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 333 757,62€

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget immobilier tertiaire de la Communauté urbaine :
- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 608,74 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 au budget immobilier tertiaire de la Communauté urbaine :
- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 333 757,62 €

13 / POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES JULES DURAND

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **794,06 €** au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 33 611,70 € ajouté au résultat 2020 reporté de - 32 817,64 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au déficit d'investissement de l'exercice - 1 263 375,34 €	A	1 457,35 €
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 1 264 832,69 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 1 457,35 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 au budget parc d'activités Jules Durand de la Communauté urbaine :
- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 794,06 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 au budget parc d'activités Jules Durand de la Communauté urbaine :
- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 1 457,35 €

14 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZA DE L'ORMERIE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **16 672,46 €** au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 16 672,46 € ajouté au résultat 2020 reporté de 0,00€.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	- 16 893,74 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	320,23 €	
		- 16 573,51 €
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B
Dépenses		C
		0,00 €
		0,00 €
Besoin de financement	A + B - C	- 16 573,51 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 au budget ZA de l'Ormerie de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 :
16 573,51 €
- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 98,95 €

Affectation des déficits d'investissement 2021 au budget ZA de l'Ormerie de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 16 573,51 €

15 /POUR LE BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **356 612,11 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 18 619,78 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 337 992,33 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 60 393,87 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 58 659,36 €	
		+ 1 734,51 €
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B
Dépenses		C
		0,00 €
		0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 1 734,51 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget hôtel d'entreprises CE de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 356 612,11 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 sur le budget hôtel d'entreprises CE de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 1 734,51 €

16 /POUR LE BUDGET ANNEXE ATELIER LOCATIF

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **333 681,47 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 19 341,33 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 314 340,14 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		188 985,06 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 853,51 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 189 838,57 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 188 985,06 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget atelier locatif de la Communauté urbaine :

- à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 333 681,47 €

Affectation des excédents d'investissement 2021 sur le budget atelier locatif de la Communauté urbaine :

- à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 188 985,06 €

17 /POUR LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **55 206,96 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 41 038,52 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 96 245,48 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 81 997,85 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 285 974,52 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	- 367 972,37 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B 91 700,00 €
Dépenses		C 9 846,93 €
Besoin de financement	A + B - C	- 144,78 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget maison pluridisciplinaire de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 144,78 €

- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 55 062,18 €

Affectation des déficits d'investissement 2021 sur le budget maison pluridisciplinaire de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 81 997,85 €

18 /POUR LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **23 818,59 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 18 199,88 €, ajouté au résultat 2020 reporté de 5 618,71 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 22 928,14 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 27 906,76 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	4 978,62 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B 0,00 €
Dépenses		C 0,00 €
Besoin de financement	A + B - C	- 22 928,14 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2021 sur le budget Opérations immobilières de la Communauté urbaine :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 :
22 928,14 €
- pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 890,45 €

Affectation des déficits d'investissement 2021 sur le budget Opérations immobilières de la Communauté urbaine :

- au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 22 928,14 €

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Par 110 voix « pour » et 12 voix « contre »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **30 MAI 2022**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **30 MAI 2022**

Publié le **30 MAI 2022**